

# ZAC DU CHAMP PRIEUR À SEMOY

10.12.2018

Département du Loiret  
Commune de Semoy



## 5- RÉGIME DE LA ZONE AU REGARD DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Z.A.C. créée par délibération du Conseil municipal en date du

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du

Le Maire,

**ZAC CHAMP PRIEUR SEMOY**

MAITRISE D'OUVRAGE  
NEXITY FONCIER CONSEIL



ARCHITECTE URBANISTE MANDATAIRE  
ATELIER MASSENA

**ATELIER MASSENA**  
AVEC PAUL CHEMETOV & RONALDO SIRIO ARCHITECTES

PAYSAGISTE  
COMPTOIR DES PROJETS

**comptoir des projets**



# 5- RÉGIME DE LA ZONE AU REGARD DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

## RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.331-7-5° du Code de l'urbanisme, les constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté mentionnées à l'article L.311-1 du Code de l'urbanisme sont exonérés de la part communale ou intercommunale de la Taxe D'Aménagement, conformément à l'article L.331-7 alinéa 5 du Code de l'urbanisme, lorsque le coût des équipements publics, dont la liste est fixée par un décret en Conseil d'État, a été mis à la charge des constructeurs ou des aménageurs.

## RÉGIME DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT APPLICABLE À LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU CHAMP PRIEUR

Conformément aux dispositions de l'article R.331-6-1° du Code de l'urbanisme, le coût des voies et des réseaux publics intérieurs à la zone, ainsi que des espaces verts et des aires de stationnement correspondant aux seuls besoins des futurs usagers de la zone, sera pris en charge par l'aménageur et intégré à la charge foncière de l'opération.

En conséquence, les constructions et aménagements réalisés dans la ZAC d Champ Prieur seront exonérés de la part communale de la Taxe d'Aménagement.

<b>ZAC CHAMP PRIEUR SEMOY</b>	PROJET DE DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC	DATE	10.12.2018	FORMAT	A4		
MAITRISE D'OUVRAGE NEXITY FONCIER CONSEIL 	ARCHITECTE URBANISTE MANDATAIRE ATELIER MASSENA 	PAYSAGISTE COMPTOIR DES PROJETS	comptoir des projets				